



Parcoursup, c'est quoi ?

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

Qui est concerné par Parcoursup ?

Les lycéens ou étudiants en recherche d'une réorientation (y compris sous statut apprenti) qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup. 17 000 formations supérieures sont proposées, dont plus de 4000 formations en apprentissage

Une démarche simplifiée

La plateforme Parcoursup permet de :

- créer votre dossier de préinscription
- trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur : à chaque fois que vous sélectionnez une formation, ses caractéristiques s'affichent, notamment les connaissances et compétences attendues, le nombre de places disponibles, les critères généraux d'examen des dossiers
- saisir vos vœux de poursuite d'études sans les classer et de compléter votre dossier avec les éléments demandés par les formations que vous avez choisies
- confirmer vos vœux pour qu'ils puissent être examinés par les formations que vous avez choisies

- recevoir des propositions d'admission des formations et d'y répondre dans les délais indiqués

Pour tout comprendre sur les différentes phases d'inscription et d'admission :



Pour plus d'informations cliquez sur les liens suivants :

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>

<https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte>